

REGLEMENT INTERIEUR 2018/2019

DU KARATE DO CLUB DE MOUILLERON ST GERMAIN

« Karate do wa rei ni hajimari Rei ni owara Koto wo wasuruna »

Du début à la fin, le karaté se pratique avec courtoisie.

CHAQUE PRATIQUANT S'ENGAGE A RESPECTER LE REGLEMENT INTERIEUR

Les membres élus et les participants du club de karaté doivent être licenciés de l'Association.

Les deux premiers cours sont gratuits, le règlement, (si besoin en 3 versements) ainsi que la totalité des papiers se rapportant à l'inscription, sont demandés au 3ème cours de karaté (Assurance oblige)

1) Les informations :

Chaque pratiquant est invité à consulter les panneaux d'affichage.

2) Les cours :

La responsabilité du professeur de Karaté s'exerce uniquement pendant les cours. Les pratiquants doivent respecter les horaires de cours, attendre l'autorisation du professeur pour entrer sur le tatami et en sortir.

Le respect, la discrétion et la courtoisie sont exigés entre les pratiquants.

Les parents accompagnent les enfants 10 mns avant le début du cours et viennent les rechercher 5 mns avant la fin.

Si un seul pratiquant se présente à l'entraînement, le cours sera annulé.

Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés.

Si les conditions météorologiques sont mauvaises (neige, tempête...) les cours n'auront pas lieu.

Le club décline toute responsabilité en cas de vol.

Les objets oubliés seront bien entendu mis de côté pour les rendre à leurs propriétaires, mais ça peut être pratique de mettre un nom sur les vêtements des enfants.

3) La tenue :

Sur le tatami, nous sommes pieds nus, en kimono, avec une ceinture.

Chewing-gum et bonbons dans la bouche sont interdits.

Le port de tongs est souhaité avant de pénétrer sur le tatami.

Il est préférable que les enfants soient en kimono dès l'arrivée pour ne pas perdre de temps.

IL EST INTERDIT DE PENETRER SUR LE TATAMI AUTREMENT QUE PIEDS NUS.

4) Les cours de combat :

La maîtrise et le contrôle sont exigés pour éviter de blesser son partenaire.

Le port de gants, de protège pieds, coquille, protège poitrine pour les filles, est vivement conseillé.

Tout acte de violence volontaire d'un pratiquant entraînera son exclusion du club après décision du bureau.

Le port de bijoux est interdit pendant le cours (montres, bagues, piercing, bracelets etc...) afin d'éviter les accidents.

Le club décline toute responsabilité si port d'alliance en cas de blessure personnelle.

5) Le Comportement :

Le pratiquant s'engage à respecter les valeurs du karaté dans le respect mutuel envers les enseignants.

6) L'Hygiène :

La propreté du kimono est exigée, il en est de même pour l'hygiène corporelle.

Les ongles des mains et des pieds doivent être propres et coupés pour ne blesser personne.

7) Le passage de grade :

Il n'y a aucune obligation à changer de grade.

2 Passages sont proposés, selon le niveau, (janvier, et juin)

Pour les enfants dès l'âge de 6 ans, des ceintures intermédiaires sont décernées jusqu'à l'âge de 14 ans pour la ceinture marron.

Le passage de la ceinture noire est autorisé dès l'âge de 14 ans.

Pour les adultes, il n'y a pas de ceinture intermédiaire de la jaune à la marron.

Les ceintures sont vendues par le club lors du passage de grade et coûtent 3 €. La ceinture noire est offerte par le club.

8) L'Inscription :

Le certificat médical d'aptitude au karaté est obligatoire.

Le règlement doit être signé, les fiches d'inscription complétées et l'autorisation parentale signée.

Il faut s'acquitter du règlement de la licence (plusieurs versements sont possibles).

Le passeport sportif coûte 13 € par enfant et 21 € par adulte (il est en supplément de la cotisation, obligatoire en compétition et pour le passage de la noire).

9) Le Passeport sportif enfant et adulte :

La date et l'attribution des niveaux de ceintures sont inscrits sur le passeport sportif qui doit obligatoirement être présenté aux juges lors du passage de la ceinture noire (shodan) 1er Dan.

10) Droit à l'image :

Chaque participant a le droit d'accepter ou de refuser de se faire prendre en photo pour participer à la promotion du club. (les photos ont pour but de faire partager notre goût du karaté sur le site, d'afficher dans la salle les bons moments, et de permettre aux journalistes de diffuser de l'information)

Les parents doivent signer une autorisation de droit à l'image pour leurs enfants.

11) Déplacements, stages et compétitions :

Le club prend en charge les frais de stages, de compétitions départementales, régionales, nationales et internationales dans la mesure de ses possibilités financières.

Favoriser le covoiturage.

Dans l'avenir, pour les compétitions, le club finance les frais en partie sur la base d'une somme forfaitaire de participation.